

Programme d'accompagnement individuel en loisir

Ce programme offre la possibilité à une personne en situation de handicap, dont la participation à une activité de loisir offerte par la Ville de Saguenay est compromise par le manque d'accompagnement, d'avoir accès à un accompagnateur.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme d'accompagnement individuel en loisir de la Ville de Saguenay a été développé pour répondre à l'un des obstacles vécus par les personnes handicapées lorsque vient le temps de participer à une activité de loisir. Ainsi, toute personne vivant avec un handicap est appelée à adhérer à ce programme afin de pouvoir participer aux activités offertes par la Ville de Saguenay. Le programme touche tous les groupes d'âge selon les modalités propres à chacune des activités offertes.

L'accompagnateur a pour mandat d'outiller, soutenir et aider la personne accompagnée dans son activité tout en respectant ses capacités.

Seules les demandes d'accompagnement individuel sont admises. Pour une demande de groupe, une analyse sera effectuée quant aux besoins, aux ratios nécessaires et à la possibilité de mettre en place un cours adapté.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ*

- ◆ Être résident de la Ville de Saguenay;
- ◆ Vivre avec une situation de handicap nécessitant un accompagnateur (ex. : trouble du spectre de l'autisme, déficience visuelle, auditive, intellectuelle, physique, etc.);
- ◆ Vouloir s'inscrire à une activité de loisir ou participer à une activité de pratique libre, offerte par la Ville de Saguenay;
- ◆ Fournir un portrait réel de la personne en situation de handicap et de ses besoins afin de permettre un accompagnement adéquat en complétant la demande d'accompagnement individuel;
- ◆ Obtenir une place lors de l'inscription visée par la demande ou avoir pris une entente avec le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire en ce qui a trait à une activité en pratique libre.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ◆ Les places disponibles sont distribuées en fonction du principe « *premier arrivé, premier servi* » ainsi que des ressources humaines et financières disponibles;
- ◆ Lorsque la demande est acceptée, la municipalité assume, en totalité, les frais reliés à l'accompagnement. Les frais reliés à l'activité sont, quant à eux, assumés par le participant;
- ◆ La municipalité assure également la sélection, l'embauche et l'évaluation de l'accompagnateur. Notez que les antécédents judiciaires de tous les accompagnateurs disponibles dans la banque de candidatures ont été vérifiés;
- ◆ Il ne s'agit pas d'un accompagnement spécialisé bien que la personne sélectionnée possède de l'expérience, de la formation ainsi que des connaissances dans un domaine pertinent;
- ◆ Un accompagnement en ratio, un pour un, ne peut être garanti. La Ville de Saguenay se réserve le droit d'appliquer un ratio, un pour deux ou un pour trois, selon les ressources disponibles.



INSCRIPTION

Le demandeur doit remplir le formulaire d'inscription au programme d'accompagnement individuel en loisir qui est accessible à handicap.saguenay.ca. Le formulaire doit être remis, au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, au moins deux semaines avant la date d'inscription à l'activité ou avant le début de l'activité en pratique libre, par courriel à : accompagnement@ville.saguenay.qc.ca.

Pour information : 418 698-3200, poste 4167

* N.B. Satisfaire aux conditions d'admissibilité du programme ne confirme, en aucun cas, l'accompagnement ou une place à l'activité désirée.